

Procès verbal du conseil municipal du vendredi 20 février 2015 à 19 h

Présents : Mmes AUDIGIER S., ARZALIER B., GARCIA M.

MM. SARTI G., JAUFFRE M., DESCOURS J., ALEXANDRE J., MAZON D., FARGIER G.

Pouvoirs : SALADINO I a donné pouvoir à B. ARZALIER, BERARD T. a donné pouvoir à G. FARGIER.

Absent :

Mme AUDIGIER Sybille a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

1. Approbation du projet de PV du conseil municipal du vendredi 19 décembre 2014,

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2. Nomenclature budgétaire pour les communes de 500 à 3 500 habitants.

En 2014 le trésorier de Montpezat sous Bauzon avait demandé que la nomenclature budgétaire M14 soit en adéquation avec notre population. La commune avait opté pour la nomenclature des communes de moins de 500 habitants. Il s'avère que la nomenclature pour les communes de 500 à 3 500 est plus détaillée et convient mieux. Il est proposé que la commune revienne à la nomenclature des communes de 500 à 3 500 habitants. Vote : unanimité.

3. Remplacement de la pompe à chaleur à la mairie :

La pompe à chaleur mise en place en 2009 à la nouvelle mairie est défectueuse. La fréquence des pannes s'est accentuée dernièrement. Selon la société de dépannage le changement des pièces défectueuses ne suffira pas à garantir un fonctionnement correct durable, considérant notamment que le liquide caloporteur contient un antigel très corrosif. Le maire propose l'installation d'un nouveau modèle de pompe à chaleur fonctionnant sans glycol. Trois devis sont présentés au Conseil Municipal :

Entreprise AUDIGIER Michel : 6 143, 01 € HT ; SARL FARGIER André : 6 804 € HT ;

Entreprise VIANNET : 6 617 € HT.

Le conseil municipal a décidé de changer la pompe à chaleur et validé le devis présenté par l'entreprise AUDIGIER Michel : 6 143,01 € HT. Vote : dix voix pour ; Mme AUDIGIER S. n'a pas participé au vote.

4. Autorisation de dépenses d'investissement 2015 avant le vote du BP 2015 :

Le conseil municipal ayant décidé de remplacer la Pompe à Chaleur de la mairie. (7 500 € TTC). Il s'agit de permettre cette dépense avant le vote du budget primitif. Cette autorisation de dépense est encadrée par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit d'autoriser l'exécutif à mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts (25%) au budget de l'exercice précédent. Vote : unanimité.

5. Option fossés en béton à la route des Terrisses.

En ce qui concerne la route des Terrisses, le conseil municipal avait validé la tranche ferme de travaux pour un montant de 92 222, 50 € HT. L'option « fossés en béton » avait été laissée en attente pour être examinée à la fin du chantier. L'option « fossés en béton » s'élève à 5 760 € HT. Elle concerne la réalisation de 120 mètres de fossés. Il est proposé de valider cette option. Vote : unanimité.

6. Régularisation foncière partielle, route du Prat.

Les héritiers de M. Pierre DELOLME vendent les habitations et terres situées au Prat. La parcelle de terrain AD 104 supporte une partie de la nouvelle route du Prat. Il est opportun de profiter de cette vente pour régulariser foncièrement cette partie de route. Un document d'arpentage et un acte notarié sont nécessaires. Il s'agit d'autoriser le maire à prendre toutes décisions pour cette régularisation partielle. (frais de géomètre, acte notarié). Vote : unanimité

7. Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

Comité syndical du Syndicat Mixte Ardèche Claire 22 janvier 2015 à VOGÜE.

1 – Compte rendu des actions réalisées dans le cadre des délégations consenties par le comité

2 – Projet Vallée Ibie : partenariat technique 2015-2019

3 – SAGE : actions de communication 2015

4 – Débat d'orientations budgétaires

5 – Autorisation d'engager les investissements dans la limite du ¼ du budget

6 – Détermination du montant maximal de la ligne de trésorerie

7 – Demande d'avis au CTP sur le ratio promu/promouvable des agents du syndicat pour 2015.

Comité syndical du pays le 4 février 2015 à VINEZAC : Approbation des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats. Adoption des budgets primitifs 2015 et vote des participations statutaires pour les collectivités concernées.

Engagement d'actions d'intérêt PAYS (Contribution au programme d'actions 1015 de la MDEF, Lancement d'une démarche de plan stratégique 2016/ 2018. Déclenchement des actions collectives de l'OCM Sud Ardèche sous maîtrise d'ouvrage du Sympam.